

**Conseil général
24-25 juillet 2023**

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 2. TREIZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – QUESTIONS ADMINISTRATIVES**
 - A. ÉLECTION DU BUREAU
 - B. PRÉSENCE D'OBSERVATEURS
 - C. PRÉSENCE D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
- 3. SUIVI DES RÉSULTATS DES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES**
 - A. CM12 – RÉFORME DE L'OMC
 - i) Rapport de la Présidente¹
 - ii) Révisions proposées pour le document WT/L/452 "Procédures de distribution et de mise en distribution générale des documents de l'OMC" – Communication présentée par l'Australie; le Brésil; le Canada; la Colombie; le Costa Rica; la Nouvelle-Zélande; la Norvège; le Royaume-Uni; la Suisse; le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; et l'Union européenne (WT/GC/W/897)
 - iii) Une perspective de développement concernant les réformes institutionnelles de l'Organisation mondiale du commerce – Communication présentée par le Groupe africain (WT/GC/W/895)
 - iv) Conférences ministérielles de l'OMC – Communication présentée par le Brésil (WT/GC/W/882)
 - v) Tirer le meilleur profit des conférences ministérielles de l'OMC – Communication présentée par l'Australie; le Canada; la Chine; le Japon; la Nouvelle-Zélande; la Norvège; et la Thaïlande (WT/GC/W/873/Rev.1)
 - vi) 30-30: Suggestions visant à améliorer le fonctionnement de l'OMC – Demande présentée par l'Inde (WT/GC/W/874)
 - vii) De petites améliorations pour faire la différence – Communication présentée par l'Australie; la Chine; et la Thaïlande (WT/GC/W/879/Rev.2)
 - viii) Renforcer la fonction de délibération de l'OMC pour répondre aux défis mondiaux en matière de politique commerciale – Communication présentée par l'Union européenne (WT/GC/W/864)
 - ix) Réforme du système de règlement des différends – Communication présentée par le Groupe africain (WT/GC/W/892)

¹ Document JOB/GC/345/Add.1 – État de la situation aux conseils, comités et organes de négociation de l'OMC – "La réforme par l'action".

-
- B. CM12 – PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE
- i) Examen de l'état d'avancement
 - ii) Redynamisation du programme de travail sur le commerce électronique et moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde
 - iii) Redynamisation des travaux dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique de 1998: une approche du programme de travail sur le commerce électronique axée sur le développement – Communication présentée par le Groupe africain (WT/GC/W/875/Rev.1)
- C. CM12 – PARAGRAPHE 8 DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE SUR L'ACCORD SUR LES ADPIC – DURÉE DE LA PROLONGATION DU DÉLAI²
- D. CM12 – PARAGRAPHE 24 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LA RÉPONSE DE L'OMC À LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET LA PRÉPARATION AUX PANDÉMIES FUTURES³ – DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE
- E. BUENOS AIRES (CM11), NAIROBI (CM10) ET BALI (CM9)
- 4. PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA SESSION SPÉCIFIQUE DU COMITÉ DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**
- 5. COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION – RAPPORTS DES RÉUNIONS TENUES EN MARS ET MAI 2023 (WT/BFA/211, WT/BFA/212)**
- 6. DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: PROPOSITION CONCERNANT DES MESURES DE L'OMC POUR UNE TRANSITION SANS HEURT DES PAYS SORTANT DE LA CATÉGORIE DES PMA – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR DJIBOUTI AU NOM DU GROUPE DES PMA (WT/GC/W/807/REV.2)**
- 7. LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE GRACE À LA RÉFORME DE L'AGRICULTURE: VERS L'OBTENTION DE RÉSULTATS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE À LA TREIZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE; LE BRÉSIL; LE CHILI; LA COLOMBIE; LE COSTA RICA; L'ÉQUATEUR; EL SALVADOR; L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE; LE GUATEMALA; LE HONDURAS; LE PANAMA; LE PARAGUAY; LE PÉROU; LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; ET L'URUGUAY (WT/GC/W/893)**
- 8. PRINCIPES CONCERNANT L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES LIÉES AU COMMERCE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN (WT/GC/W/894)**
- 9. MARGE DE MANŒUVRE POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL – RÉÉQUILIBRER LES RÈGLES COMMERCIALES POUR PROMOUVOIR L'INDUSTRIALISATION ET RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS COMME LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA CONCENTRATION DE LA PRODUCTION ET L'INDUSTRIALISATION NUMÉRIQUE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN (WT/GC/W/868)**
- A. RÉÉQUILIBRER L'ACCORD SUR LES SUBVENTIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES (ACCORD SMC) – MARGE DE MANŒUVRE POUR LA PROMOTION DE L'INDUSTRIALISATION DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE AFRICAIN (WT/GC/W/880)

² Document WT/L/1141.

³ Document WT/L/1142.

-
- B. LE RÔLE DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE: REDYNAMISER LES DISCUSSIONS DE L'OMC SUR LE COMMERCE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LE GROUPE AFRICAÏN (WT/GC/W/883, WT/GC/W/884, WT/GC/W/885, WT/GC/W/886, WT/GC/W/887, WT/GC/W/888)
- C. RÉÉQUILIBRER L'ACCORD SUR LES MESURES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS ET LIÉES AU COMMERCE (MIC) – MARGE DE MANŒUVRE POUR LA PROMOTION DE L'INDUSTRIALISATION ET DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (WT/GC/W/896)
- 10. RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA STABILITÉ DES CHAINES INDUSTRIELLES ET DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA CHINE (WT/GC/W/891)**
- 11. SÉANCE D'INFORMATION SUR LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DE L'ACCESSION DES COMORES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE MAROC**
- 12. SÉANCE D'INFORMATION SUR LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DE L'ACCESSION DU TIMOR-LESTE – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE PORTUGAL**
- 13. DÉROGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IX DE L'ACCORD SUR L'OMC⁴**
- A. RÉEXAMEN DES DÉROGATIONS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE IX:4 DE L'ACCORD SUR L'OMC
- i) Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC (WT/MIN(22)/30-WT/L/1141)
- ii) Pays les moins avancés membres – Obligations au titre de l'article 70:8 et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 1^{er} janvier 2033 (WT/L/971)
- iii) Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, prorogation de la dérogation accordée le 26 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2024 (WT/L/1039)
- iv) Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans – prorogation de la dérogation accordée le 28 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1114, WT/L/1169)
- 14. RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC**
- A. ÉLECTION DES MEMBRES ET DES MEMBRES SUPPLÉANTS (WT/GC/W/890)
- B. RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (WT/BFA/W/636-WT/L/1167)
- C. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DES PENSIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (RPOMC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (WT/BFA/W/637-WT/L/1168)

AUTRES QUESTIONS

⁴ En lien avec ce point de l'ordre du jour, l'attention des Membres est appelée sur les Procédures de prise de décision au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC approuvées par le Conseil général le 5 novembre 1995 (WT/L/93).